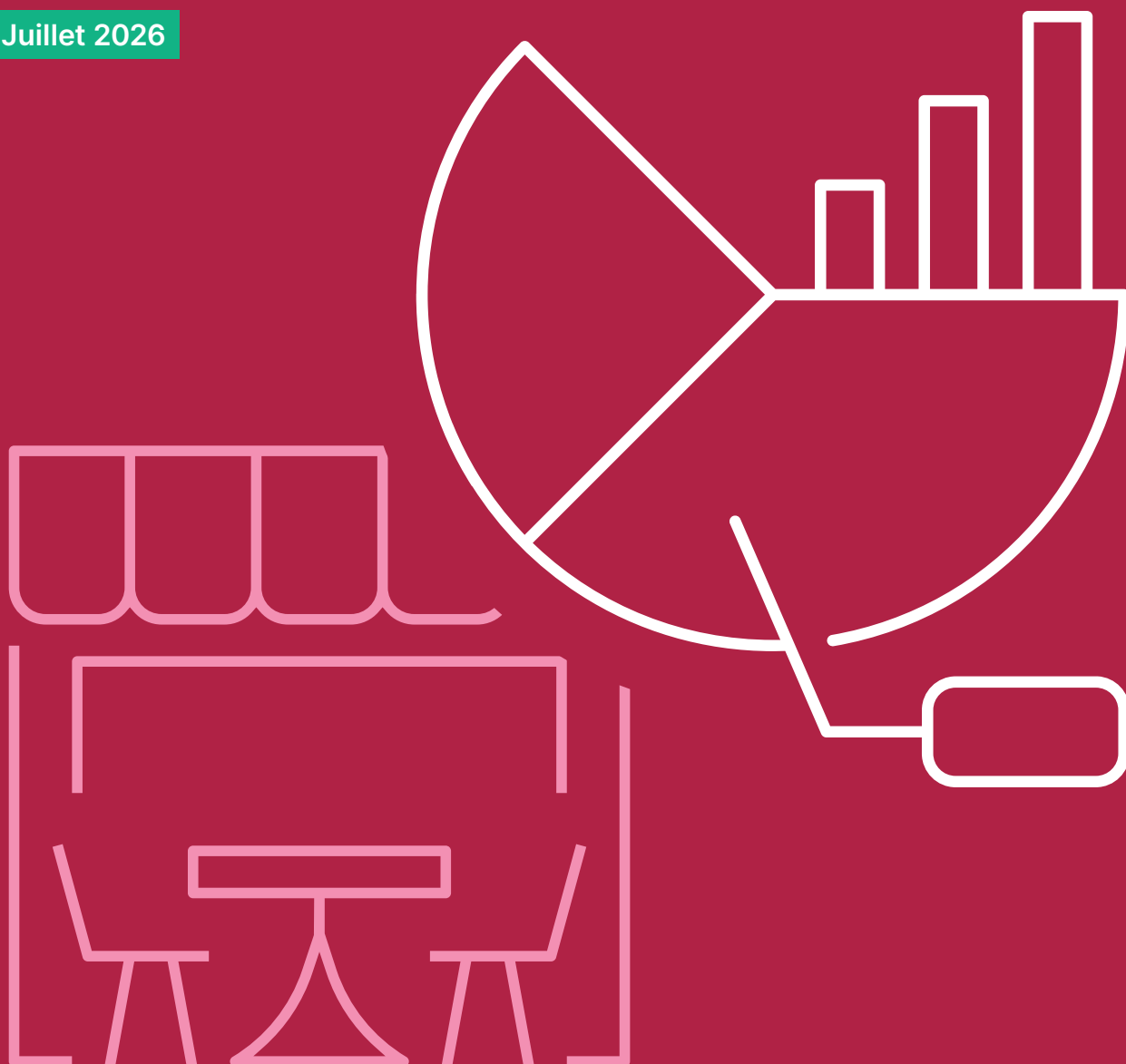


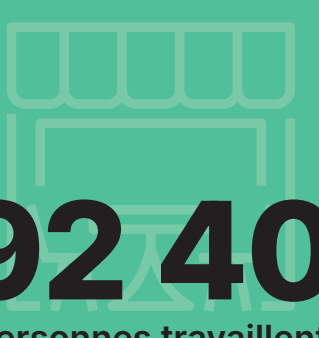
Juillet 2026



Données statistiques 2025

Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR)
en Île-de-France

Le secteur HCR en Île-de-France



392 400

personnes travaillent
dans le secteur HCR en 2025, dont

373 530
salariés

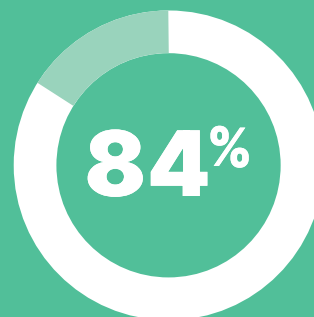
18 860
indépendants
dont 6 620
auto-entrepreneurs

4 210

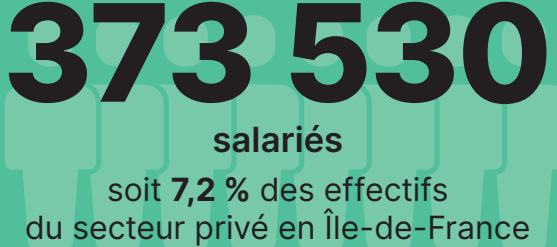
personnes cumulent un statut
de salarié et d'indépendant
(soit 1 % contre 3 % pour l'ensemble des secteurs)

41 670

entreprises employeuses,
avec une très large majorité
d'entreprises de petite taille :



ont moins
de 10 salariés



373 530

salariés

soit 7,2 % des effectifs
du secteur privé en Île-de-France

36%

travaillent dans
une entreprise de

⊖ de 10 salariés

69%

travaillent dans
une entreprise de

⊖ de 50 salariés



1,5 million

de déclarations d'embauche
en 2025 pour le secteur HCR

17%

du secteur privé
en Île-de-France



33,3 millions

d'heures supplémentaires

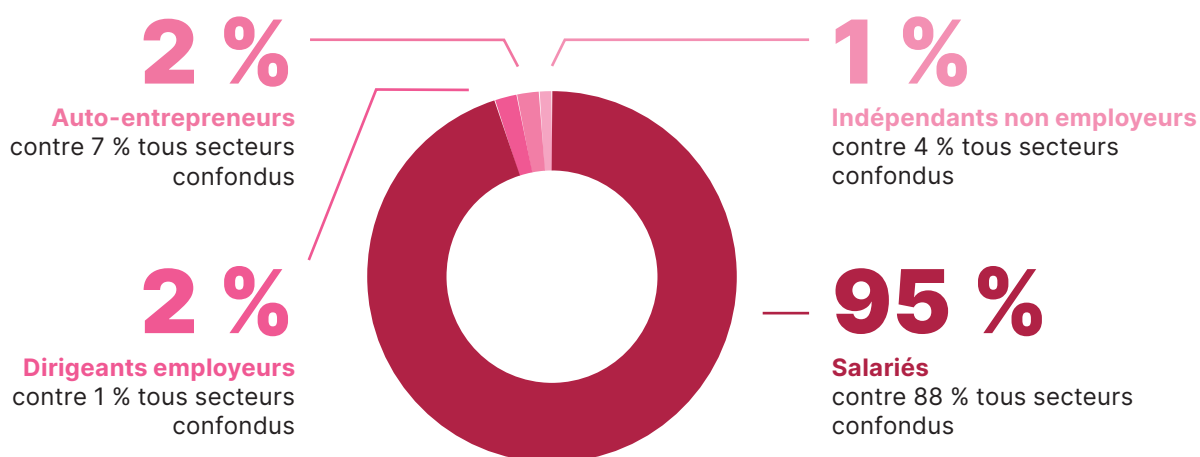
Les HCR représentent

15%

du total des heures
supplémentaires
effectuées en 2025
en Île-de-France

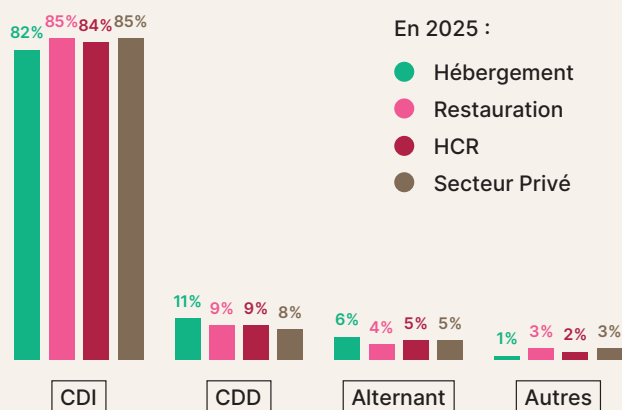


Statut des actifs en Île-de-France



Profil des salariés en Île-de-France

Répartition des effectifs par type de contrat



314 360
CDI

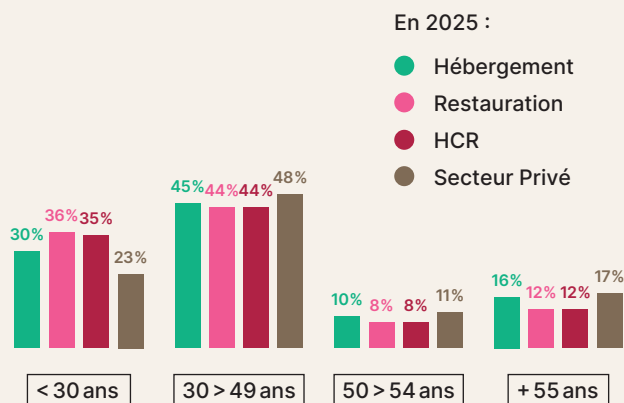
33 750
CDD

16 850
alternants

8 570
autres

Un secteur **plus jeune**
et **plus masculin**
au regard
de l'ensemble
du secteur privé.

Répartition des effectifs par âge



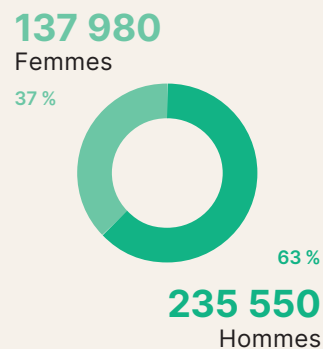
129 970
< 30 ans

166 130
30-49 ans

31 060
50-54 ans

46 370
> 55 ans

Répartition par sexe



contre Femmes 44 % | Hommes 56 %
pour le secteur privé en Île-de-France

Masse salariale annuelle en Île-de-France



10,1
milliards d'euros

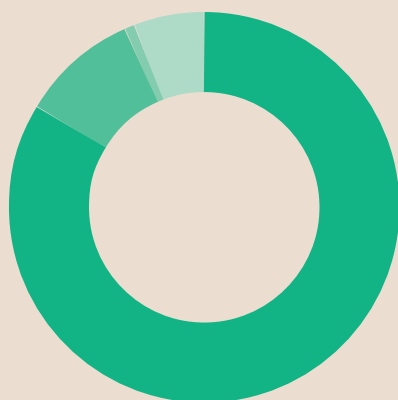
soit

4,1 %

de la masse salariale du secteur privé
en Île-de-France

Hébergement

2,4
milliards d'euros



2 023
millions d'euros

● Hôtels et hébergements similaires

232
millions d'euros

● Hébergement touristique et autre
hébergement de courte durée

17,8
millions d'euros

● Terrains de camping et parcs
pour caravanes ou véhicules de loisirs

140
millions d'euros

● Autres

Restauration

7,7
milliards d'euros

millions d'euros

3 780

Restauration
traditionnelle

1 836

Restauration
rapide

1 275

Restauration
collective

432

Débits
de boissons

350

Traiteurs

25

Cafétérias et autres
libres-services

Salaire mensuel moyen brut*
en Île-de-France

2 290 €

contre

3 930 €

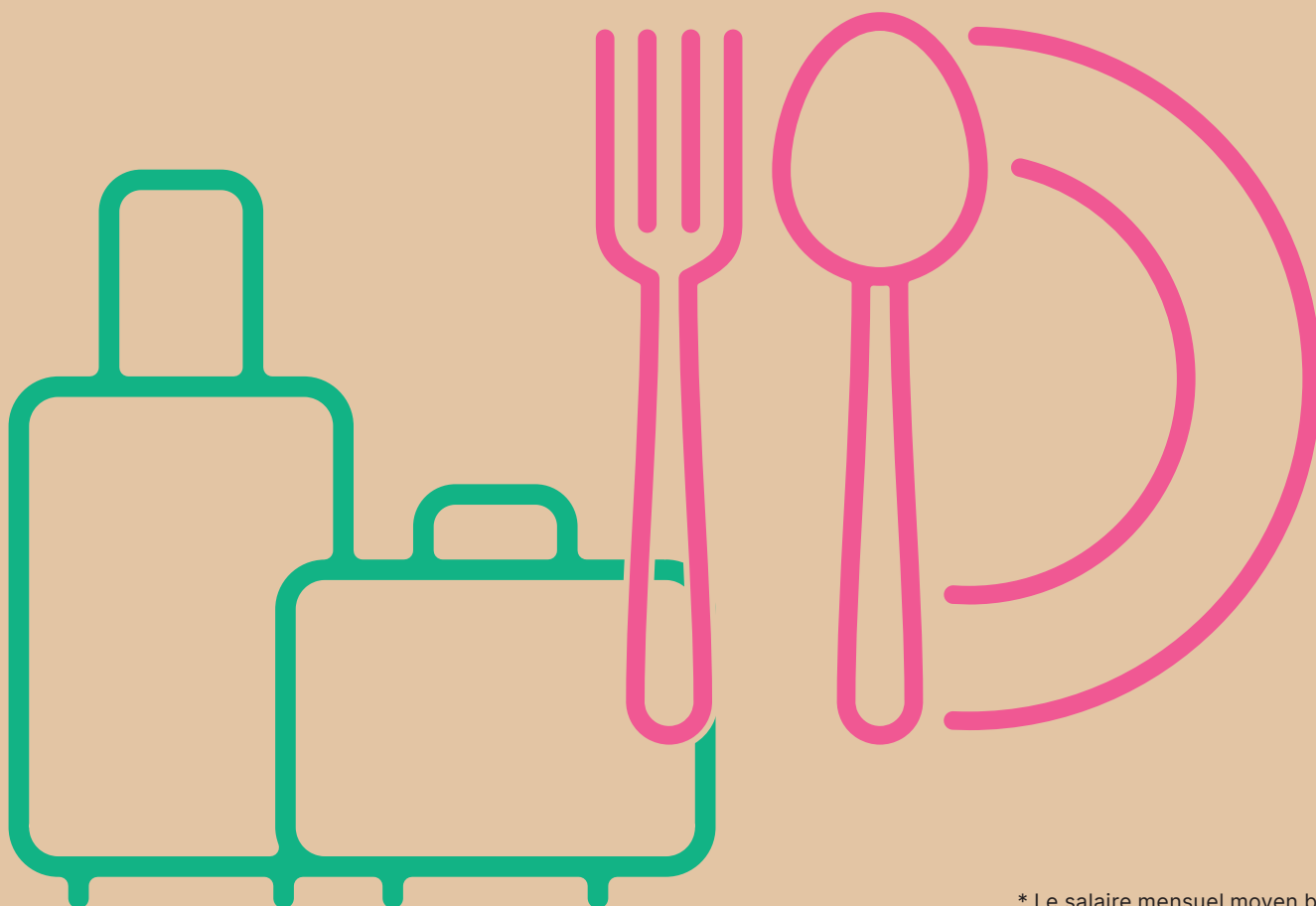
pour le secteur privé

Hébergement

2 860 €

Restauration

2 150 €



* Le salaire mensuel moyen brut correspond au ratio entre l'assiette déplafonnée et les effectifs salariés.

Carte d'identité des employeurs

Répartition sur le territoire

En 2025, la part des effectifs du secteur Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR) dans l'emploi total régional met en évidence une forte concentration dans les territoires à vocation touristique.

Taille des entreprises en Île-de-France

La structure du secteur HCR se distingue par une forte concentration de **très petites entreprises**

84 % emploient

⊖ de 10 salariés

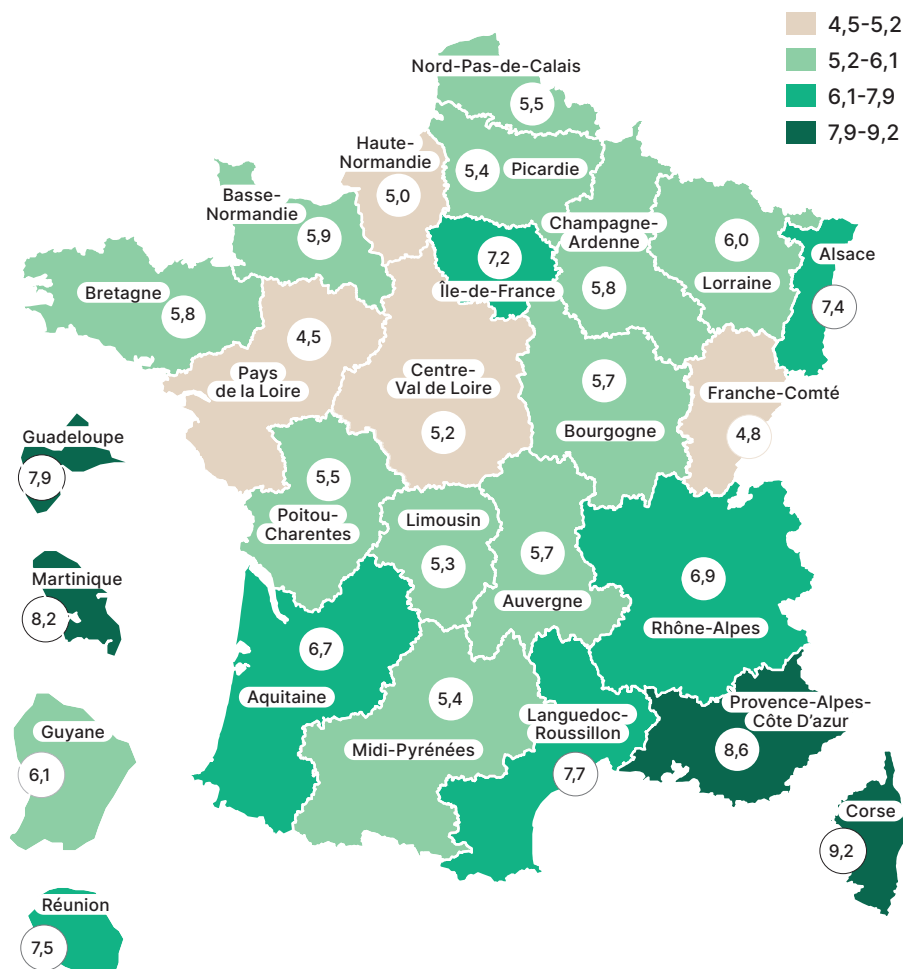
Alors que les entreprises de **taille moyenne et grande taille** y sont beaucoup plus rares. Seulement

1,2 %

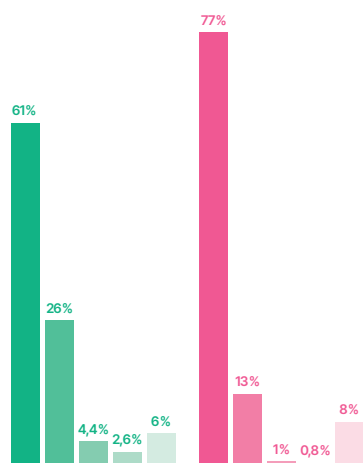
des entreprises du secteur HCR emploient

⊕ de 50 salariés

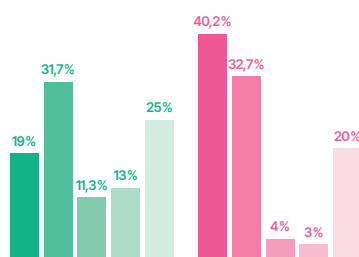
Part des effectifs salariés du secteur HCR dans l'ensemble du secteur privé par région en pourcentage



Structure selon la taille de l'entreprise en Île-de-France



Nombre d'établissements

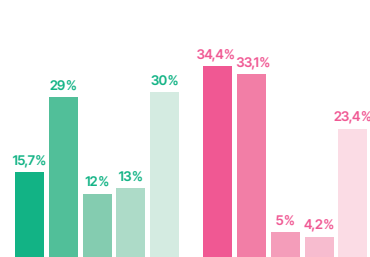


Effectif

Hébergement

Restauration

- < 10 salariés
- 10 - 49 salariés
- 50 - 99 salariés
- 100 - 250 salariés
- > 250 salariés



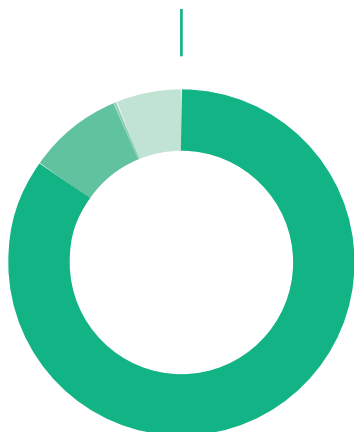
Masse salariale

373 530

salariés en 2025 en Île-de-France

Hébergement

69 682



59 230

● Hôtels et hébergements similaires

6 090

● Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée

300

● Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

4 070

● Autres

Restauration

303 846

141 820

Restauration traditionnelle

96 700

Restauration rapide

37 860

Restauration collective

15 675

Débites de boissons

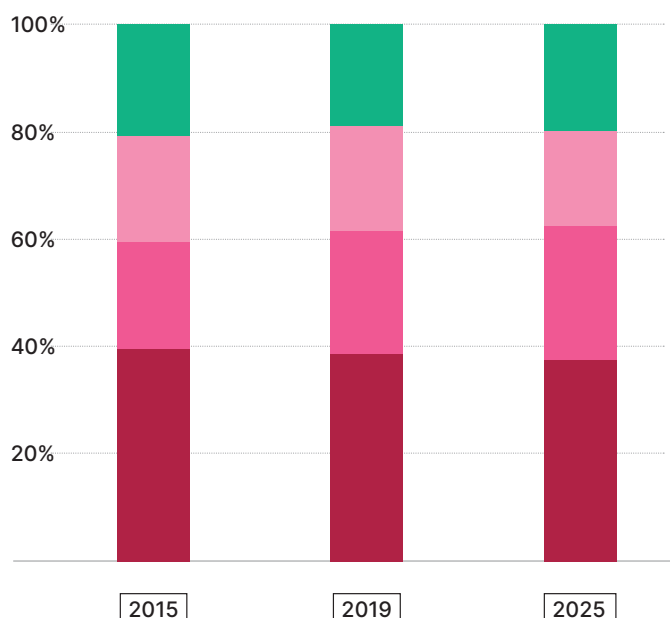
11 080

Traiteurs

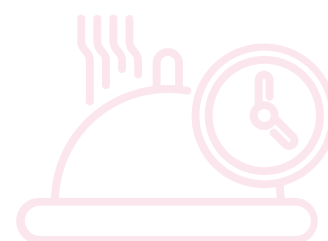
720

Cafétérias et autres libres-services

Structure des effectifs par sous-secteur en Île-de-France



- Hôtellerie
- Restauration collective
- Restauration rapide
- Restauration traditionnelle



On constate que la part de la **restauration rapide** augmente contrairement à celle de la **restauration traditionnelle** qui diminue.



Motifs de rupture des CDI en Île-de-France

	HCR	Hôtellerie	Restauration	Secteur privé
Démission	48 %	43 %	49 %	41 %
Fin de période d'essai (à l'initiative de l'employeur)	20 %	19 %	20 %	16 %
Fin de période d'essai (à l'initiative du salarié)	11 %	11 %	11 %	7 %
Rupture conventionnelle	8 %	11 %	8 %	14 %
Licenciement non économique	10 %	12 %	9 %	14 %
Licenciement économique	1 %	2 %	1 %	3 %
Départ à la retraite	1 %	2 %	1 %	4 %

Carte d'identité des travailleurs indépendants Île-de-France

Les effectifs



Hébergement

1 670

650

Auto-entrepreneurs



1 020

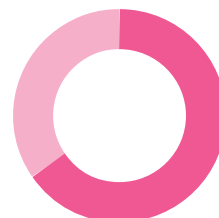
Indépendants
« classiques »

Restauration

17 200

5 970

Auto-entrepreneurs



11 230

Indépendants
« classiques »

Une part relative des auto-entrepreneurs plus importante
dans l'hébergement que dans la restauration.

39 % contre **35 %**

Les revenus moyens annuels

Un revenu moyen 2024 deux fois moins élevé
pour les indépendants « classiques » du secteur
HCR que pour l'ensemble des indépendants.

33 000 €

contre **61 600 €**

pour l'ensemble
des indépendants

Un revenu moyen 2025 près de deux fois moins
élevé pour les auto-entrepreneurs du secteur HCR
que pour l'ensemble des auto-entrepreneurs.

5 400 €

contre **9 100 €**

pour l'ensemble
des auto-entrepreneurs

Hébergement

46 500 €

Indépendants
« classiques »

10 300 €

Auto-entrepreneurs

Restauration

31 800 €

Indépendants
« classiques »

4 850 €

Auto-entrepreneurs

Santé des entreprises et exonérations de cotisations Île-de-France

Taux d'impayés de cotisations Urssaf*

HCR
1,80 %

Secteur privé
1,12 %

Entreprises employeuses

HCR
12,70 %

Total indépendants
6,56 %

Travailleurs indépendants

Délais de paiement accordés par l'Urssaf

4 917

délais accordés au secteur HCR en 2025,

soit **5 % des délais totaux**

6,5 % des entreprises ont obtenu des délais, contre **5,3 %** pour l'ensemble des secteurs

Défaillances

1 780

défaillances

dans le secteur HCR en 2025

soit

12 %

des défaillances du secteur privé

93

défaillances

dans le secteur HCR en 2025

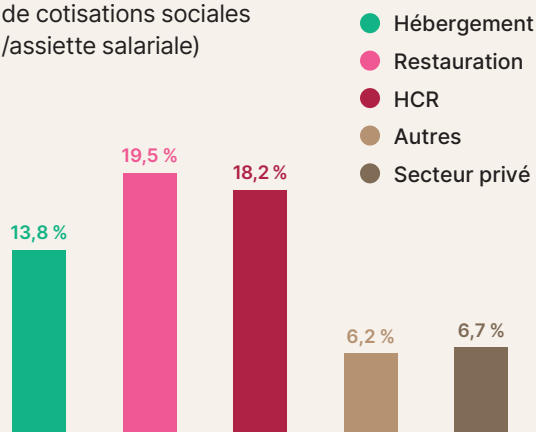
soit

6 %

des défaillances des indépendants

Taux d'exonération

→ Le taux d'exonération 2025
apparent (exonération
de cotisations sociales
/assiette salariale)



Action sociale du CPSTI

36

demandes d'action sociale

accordées aux indépendants
du secteur HCR en 2025, soit

2,4 % du total
des demandes

pour un montant
de 162 400 euros
(3,4 % du total)

→ 75 % des aides concernent **la prise en charge des cotisations**, et 25 % sont des **aides exceptionnelles**.

→ 3 % des demandes concernent des **auto-entrepreneurs**.

* à fin mars 2026 au titre de l'exercice 2025

Sources et méthodologies

Champ des données

Les données statistiques présentées dans ce document portent sur l'ensemble des **établissements employeurs** et des **travailleurs indépendants** affiliés au régime général et cotisant à l'Urssaf, en France entière hors Mayotte. Sont ainsi exclus les exploitants agricoles et les établissements affiliés au régime agricole suivis par la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour les employeurs, les données sont collectées au niveau de l'établissement ; elles sont ensuite agrégées afin de produire des résultats exprimés en nombre d'**entreprises**. Le secteur HCR correspond au secteur de l'hébergement et de la restauration, identifié dans la nomenclature d'activités économiques (NACE) par le code « IZ ».

Certains dirigeants de sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux et gérants minoritaires de SARL, rattachés au régime général, sont des indépendants assimilés salariés. Ils sont comptés comme salariés et ne sont pas inclus dans les effectifs des travailleurs indépendants.

Les **déclarations d'embauche** concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) en France entière hors Mayotte.

Le champ du secteur privé retenu pour les indicateurs sur les effectifs salariés et la masse salariale est cohérent avec celui des estimations trimestrielles d'emploi produites en partenariat avec l'Insee et la Dares.

Les **taux d'impayés** des entreprises et des indépendants (France entière) sont calculés en cumul sur l'exercice 2025 et examinés à fin mars 2026.

Les **défaillances d'entreprises** dénombrent les entreprises employeuses du secteur privé et les travailleurs indépendants ayant fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Elles portent sur la France entière. C'est aussi le cas pour les accords de délais de paiement et leurs durées moyennes.

Sources

Les données relatives aux entreprises employeuses et aux caractéristiques de leurs salariés sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN), qui peuvent encore faire l'objet de modifications. Pour les indépendants, il s'agit des effectifs présents fin 2024 et des données provisoires de revenus au titre de 2024.

L'effectif salarié pour l'année 2025 est un effectif mesuré le dernier vendredi de l'année. Pour la mesure de ces derniers, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Il s'agit d'un nombre de postes salariés

La masse salariale correspond à « l'assiette déplafonnée », qui désigne l'ensemble des rémunérations brutes sur lesquelles repose le calcul des cotisations de sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail, maladies professionnelles et allocations familiales).

Le salaire mensuel moyen brut est calculé à partir de la notion d'effectif citée dans le paragraphe précédent. Il correspond au ratio entre la masse salariale et les effectifs salariés tels que décrits dans les paragraphes précédents.

Pour des soucis de clarté, les indicateurs et les éléments chiffrés ont été arrondis. Leur finalité est de permettre au lecteur de situer la place du secteur dans l'ensemble de l'économie et de disposer des données de cadrage essentielles sur le plan économique mais aussi des données sociales et spécifiques aux Urssaf.

Les données Urssaf au service de l'intérêt général

En tant que collecteur de référence des cotisations et contributions sociales, l'Urssaf a développé une expertise reconnue dans la production de données et d'analyses statistiques. Les formalités administratives accomplies par les usagers fournissent de précieuses données qui sont centralisées, traitées et diffusées par l'Urssaf sous forme d'indicateurs.

Les données statistiques produites par l'Urssaf lui confèrent un rôle d'observatoire économique, qui donne lieu à la publication d'études et d'analyses, à la diffusion de données en open data et à la mise en place de partenariats nationaux et régionaux. Cette démarche de valorisation et d'ouverture est engagée depuis de très nombreuses années pour répondre à un double objectif : à la fois éclairer les partenaires institutionnels et économiques, et améliorer nos services en favorisant la relation de confiance avec nos usagers.

De nombreuses séries statistiques produites par l'Urssaf sont labellisées ou reconnues d'intérêt général par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Les publications de l'Urssaf Caisse nationale et leurs déclinaisons régionales, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies, sont disponibles sur urssaf.org. En outre, des jeux de données, ainsi que des datavisualisations, sont disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



urstart-idf.fr